

Non à l'achat obligatoire d'un ordinateur portable au collège, ECG et EC

Cette pétition s'oppose à la décision de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg d'imposer aux parents l'achat d'un ordinateur portable à la rentrée scolaire 2020 pour le Collège, ECG et EC.



A renvoyer jusqu'au **14 mars 2020** au plus tard à :

FAPEF

Pa. Isabelle Colliard

Rue Grand-Clos 10

1635 La Tour-de-Trême

	Nom	Prénom	Commune de domicile	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

TEXTE ET ARGUMENTAIRE AU VERSO



Porteur de la pétition : FAPEF (Fédération des Associations des Parents d'élèves du canton de Fribourg)

Le Département de l'Instruction publique a décidé d'introduire un cours d'informatique pour les deux premières années du Secondaire 2. Au lieu de prévoir des salles d'informatique supplémentaires, l'Etat a fait le choix de reporter les frais sur les étudiants qui seront tenus de se procurer eux-mêmes un ordinateur à partir de septembre 2020. Nous nous opposons à cette introduction qui soulève plus d'un problème :

- FINANCIER : il n'est pas acceptable que les parents doivent acheter un ordinateur portable d'une valeur de plus de 1500.-. Pour beaucoup, cela sera beaucoup trop onéreux et pourrait rendre impossible l'accès aux études supérieures. N'est-ce pas à l'Etat de fournir ce matériel ?
- TECHNIQUE : les frais ne se limitent pas à l'achat. Un ordinateur requiert des applications spécifiques, des mises à jour et la batterie doit être suffisamment performante pour une journée de travail. Que va-t-il se passer en cas d'usure précoce, de panne, ou de casse d'un ordinateur ? Comment l'école prévoit-elle d'accompagner ces défis logistiques ?
- ÉCOLOGIQUE : la durée moyenne de vie d'un ordinateur portable est de 4 ans. A l'heure où il est confirmé que la numérisation pollue plus que l'aviation, comment peut-on décemment songer à imposer l'achat d'un ordinateur personnel ?
- SANITAIRE : des études scientifiques internationales démontrent les effets délétères des écrans (retard dans le développement du cerveau, problèmes d'addiction, de concentration, ...). Il est en outre reconnu qu'un ordinateur portable ne doit pas être utilisé en continu plus de deux heures, car l'écran est trop petit et non réglable en hauteur. Que dire enfin du rayonnement très intense auxquels seront soumis les étudiants ?
- PÉDAGOGIQUE : un grand nombre d'études pédagogiques et les expériences faites dans différentes écoles privées mettent en doute la pertinence d'un tel outil. Les activités proposées s'avèrent d'un niveau très élémentaire, la capacité d'attention et de mémorisation des étudiants s'en trouve atteinte. Alors que la relation humaine est fondamentale dans l'enseignement, une barrière d'écrans vient saper la communication et le lien enseignant-étudiants. Hormis pour le cours d'informatique, sait-on d'ailleurs à quel usage concret on destine l'ordinateur dans les autres cours ?

Pour toutes ces raisons, dont la liste est loin d'être exhaustive, nous nous opposons à l'introduction de l'ordinateur au S2 dès septembre prochain.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de retirer l'obligation faite aux parents de fournir à leur enfant un ordinateur portable au secondaire II.

Nous demandons en outre à l'Etat de fournir des salles informatiques spécifiquement équipées (de compléter le parc informatique actuel) pour répondre aux besoins de la branche informatique à la rentrée 2020.

Enfin, nous demandons donc à l'Etat, à l'instar de la motion populaire initiée par la Grève du Climat Fribourg, de consulter à l'avenir de manière neutre et impartiale tous les acteurs concernés, et d'enquêter sérieusement sur les différents enjeux susmentionnés avant de faire des choix d'importance concernant le numérique à l'école.

Fédération des associations de parents d'élèves du canton de Fribourg (FAPEF)